

# Compte-rendu de séance de Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2022

## Commune de La Marolle en Sologne

### Nombre de conseillers

- en exercice : 11  
- présents : 9  
- votants : 9  
- absents : 2

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric FASSOT, Maire.

Date de convocation : 25/02/2022  
Date d'affichage : 25/02/2022

**Présents** : Mmes Rachel GRIVEAU, Martine DESJARDIN ; MM Éric FASSOT, Olivier MARDESSON, Alix THILLIER, Stephan JONETTE, Alain MAUPEU, Kévin GODIN, Bernard VICENTE  
**Absentes excusées** : Evelyne ROBERT, Sandrine BROSSARD

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 19 janvier 2022
- Vote des budgets primitifs 2022
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme GRIVEAU Rachel

L'approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2022 est reportée.

### 01-2022 : vote budget primitif commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2022, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	397 580,58	397 580,58
Fonctionnement	567 497,67	567 497,67
<b>Total</b>	<b>965 078,25</b>	<b>965 078,25</b>

### 02-2022 : vote budget primitif épicerie

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2022, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	6 500,00	6 500,00
Fonctionnement	25 547,15	25 547,15
<b>Total</b>	<b>32 047,15</b>	<b>32 047,15</b>

### 03-2022 : vote budget primitif station service

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2022, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	2 000,00	2 000,00
Fonctionnement	19 433,20	19 433,20
<b>Total</b>	<b>21 433,20</b>	<b>21 433,20</b>

#### 04-2022 : vote budget primitif eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la proposition de budget primitif 2022, adopte à l'unanimité le budget arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	34 296,99	34 296,99
Fonctionnement	257 044,40	257 044,40
<b>Total</b>	<b>291 341,39</b>	<b>291 341,39</b>

\*\*\*\*\*

#### QUESTIONS DIVERSES

Les factures d'eau et d'assainissement intermédiaires de janvier n'ont pas pu être envoyées. En effet La trésorerie a constaté un défaut dans le pourcentage de TVA appliqué sur l'assainissement. Il est légalement de 10% et non 5,5% (valable uniquement pour l'eau)

Une discussion s'engage au sujet du fossé route de Montrieux. Il faut aller voir sur place.

Le tableau des permanences pour les prochaines élections sera divisé en trois créneaux.



Un point est fait sur l'avancement des travaux à la mairie.

Un point est fait également sur l'état des berges de La ruine.

\*\*\*\*\*

#### SÉANCE LEVÉE À 21h45

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au Registre, les membres présents.

Éric FASSOT	Rachel GRIVEAU	Olivier MARDESSON	Alain MAUPEU
Stephan JONETTE	Sandrine BROSSARD	Bernard VICENTE	Evelyne ROBERT
			
Kévin GODIN	Martine DESJARDIN	Alix THILLIER	